



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION n°2019 – 18

Accord cadre relatif à la fourniture de titres restaurant et des prestations associées

- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

Le Conseil d'administration,

Autorise le Directeur général à signer l'accord-cadre avec la société NATIXIS INTERTITRES.

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET